

Les espaces de l'Etat

Roland POURTIER

L'intérêt porté à l'Etat par la recherche africaniste a été tardif. Cela tient non seulement à une suspicion très répandue à l'égard d'une géopolitique qui sentait le soufre, mais aussi au fait que les premières études tropicalistes se déroulèrent dans un contexte colonial qui occultait la formation d'Etats en puissance dont l'incomplétude et l'artificialité masquaient l'établissement de systèmes spatiaux et sociaux issus des modèles étatiques apportés par les colonisateurs. Les Indépendances ont par la force des choses hissé les problématiques de l'Etat au premier plan : ce mode, nouveau pour l'Afrique noire, d'organisation du territoire et d'encadrement des hommes est devenu littéralement incontournable. Cependant, l'hystérésis attachée aux processus de recherche, s'ajoutant à une certaine timidité vis-à-vis d'un domaine d'investigation traditionnellement réservé aux politologues, eut pour effet de retarder la reconnaissance de ce fait désormais bien établi : l'Etat constitue un espace de référence que les études géographiques ne peuvent se dispenser de prendre en compte.

Mon propos se limitera à mettre en évidence quelques points montrant que la référence à l'Etat est indispensable à la compréhension du fonctionnement de l'espace. D'une manière générale « l'englobé », dirait Gilles SAUTTER, répercute la dynamique de « l'englobant », quelles que soient les échelles considérées. Il ne fait aucun doute que l'Etat, consubstantiel à un territoire, représente l'espace de base en fonction duquel toutes sortes de flux pénètrent les diverses strates de la société et modifient le dispositif des lieux. Assurément les vagues porteuses de mutations socio-spatiales s'amortissent avec la distance aux centres générateurs — ou relais — du modèle étatique, mais de plus en plus rares sont les places qui échappent au regard de l'Etat et ne sont pas affectées, ne serait-ce que par des pratiques de détournement ou de fuite, par son action.

Les observations qui me serviront à étayer l'analyse sont d'autant plus démonstratives qu'elles se rapportent à des Etats créés *ex nihilo* en un temps encore proche. L'Afrique centrale forestière, caractérisée par l'absence, sauf peut-être sur ses bordures, d'Etats pré-coloniaux, constitue de ce point de vue un observatoire privilégié.

Ecologie et Etat

Une première interrogation, moins académique qu'il y pourrait paraître, concerne l'éventuelle relation causale entre l'apparition de l'Etat et le milieu. Une constatation s'impose : les Etats africains pré-coloniaux se sont développés dans des milieux ouverts de steppe ou de savane propices aux échanges et au contrôle territo-

rial, ou encore en zone forestière lorsque l'intensité des défrichements élimina, à tout le moins aéra la forêt. L'ouverture de la forêt, sans pour autant constituer une condition suffisante, semble bien nécessaire à l'émergence d'organisations de type étatique. Le massif forestier congolais, opaque, à peine égratigné par une humanité clairsemée, n'a pas connu, à la différence de ses marges ouvertes, de systèmes d'encadrement où se reconnaîtraient des caractères distinctifs de l'Etat (la même chose vaut d'ailleurs pour l'Amazonie). Forêt et Etat ne seraient-ils donc pas antinomiques ? On n'oubliera pas ici que l'étymologie de « sauvage » renvoie à la forêt : « *salvaticus* » entretient avec la sylve une parenté sémantique qui n'est pas fait de hasard mais installe en opposition forêt sauvage et civilisation.

Ce n'est pas hasard non plus si l'invention des Etats coloniaux en milieu forestier dut tenir compte de contraintes spécifiques. La maîtrise cognitive d'espaces que le regard, toujours borné, ne parvient qu'avec peine à ordonner nécessita un long travail de repérage avant que les premières trames territoriales, longtemps grossières et empreintes d'incertitudes, puissent être élaborées. Aucun noyau ethno-démographique structuré, aucune organisation politique de quelque extension ne pouvaient fournir des points d'accrétion pour la constitution d'ensembles spatiaux dotés d'une cohérence interne. C'est le réseau hydrographique qui fournit les premiers repères ; la structuration d'une étendue longtemps insaisissable se calqua sur le tracé des cours d'eau. L'espace prit forme par la cartographie des rivières, ce qui ne pouvait que conforter une vision du monde toujours en vogue dans l'Europe du XIX^e siècle, celle qui reconnaissait un principe rationnel dans une division de la terre fondée sur les bassins hydrographiques. Ces théories servirent d'argumentaire lors des négociations de la Conférence de Berlin qui, en 1885, fixa les règles du jeu préluant au partage de l'Afrique congolaise. Une hydro-logique, aménagée partiellement sous l'effet des rivalités des puissances européennes en présence, présida ainsi à la revendication d'entités politiques construites sur les traces d'eau dans une parfaite indifférence envers des formations sociales peu consistantes. Fleuves, rivières, confluences, lignes de partage des eaux guidèrent l'appropriation coloniale de l'espace et la mise en place d'une grille d'encadrement destinée à enfermer les populations autochtones à l'intérieur de frontières ou de circonscriptions dont l'exercice du pouvoir allait montrer la réalité concrète.

La forêt cependant fit longtemps écran à l'établissement d'une autorité centrale efficace : maints administrateurs coloniaux devaient constater, impuissants, qu'elle s'y engoutissait. Les épais massifs forestiers opposèrent une résistance tenace à la circulation des hommes, des biens, des idées. La révolution des télécommunications, en gommant l'obstacle de l'étendue, rend instantanée la diffusion de l'information et des directives issues du centre : elle exerce aujourd'hui des effets dont on n'a pas encore mesuré toute la portée. Une contrainte toutefois demeure : la circulation au sol, en dépit des travaux entrepris depuis la fin du siècle dernier, reste difficile et incertaine par suite du coût élevé d'établissement des réseaux et de l'agressivité des agents du milieu qui exige une vigilance constante et un entretien permanent des infrastructures. Chacun sait l'extrême difficulté à maintenir en état des routes établies sur les altérites instables — surtout lorsque le corps social n'a pas assimilé la nécessité de la maintenance. Dans l'immense Zaïre la cohésion de l'Etat est affaiblie par l'incapacité à maîtriser les transports au sol ; en dehors de quelques rares axes de qualité, le contrôle effectif des pouvoirs publics se dilue rapidement dès que l'on quitte les centres urbains, spécialement en région forestière. L'outil ferroviaire, mal entretenu, n'a qu'une médiocre efficacité. Sans doute les déficiences dans l'organisation sociale en sont-elles pour une grande part responsables ; il n'en demeure pas moins que la sévérité des conditions naturelles pèse lourd. Au Gabon par exemple, moins de dix ans après son achèvement, le premier tronçon du Transgabonais doit être remis en état dans la difficile traversée des monts de Ndjolé. Le milieu équatorial est assurément peu favorable aux liaisons, la nature reprend vite ses droits quand l'attention des hommes se relâche : ce sont là des conditions susceptibles d'entraver le fonctionnement de l'Etat dans la mesure où celui-ci est sous la dépendance des relations.

L'Etat bâtisseur : l'aménagement du territoire

L'Etat se réalise concrètement, en aménageant son territoire. Les analyses à dominante institutionnelle ont souvent tendance à oublier cette vérité première : sans espace, pas d'Etat. La construction de l'Etat s'effectue dans le mouvement même par lequel il prend possession de son espace. Dans les pays neufs d'Afrique centrale, la faiblesse, voire l'inexistence de relais locaux, ou inversement la volonté de désamorcer des forces centrifuges prenant appui sur des particularismes ethniques, ont conduit à une très forte concentration du pouvoir de décision dans les instances centrales localisées dans la capitale. Le territoire national est perçu depuis ce lieu, de sorte que les politiques d'aménagement traduisent une conception indéniablement centralisatrice. D'un autre côté, l'aménagement territorial est conçu en fonction des frontières, ces lignes séparatives majeures que l'action des Etats indépendants n'a cessé de rendre plus effectives. L'espace de l'Etat prend ainsi corps entre sa capitale et ses frontières. Celles-ci jouent un rôle de butoir, d'autant plus efficace peut être qu'elles ne sont pas la résultante d'un mouvement interne d'expansion territoriale : fixées *a priori*, elles inclinent les autorités de l'Etat à orienter la prise de possession de l'espace en fonction de leur tracé. De multiples exemples montrent que le choix des infrastructures peut être d'abord dicté par la préoccupation de rassembler le territoire national, parfois de le démarquer des territoires voisins : le nationalisme est sous-jacent. Le phénomène, à vrai dire, n'est pas tout à fait nouveau : les puissances coloniales n'avaient-elles pas transposé leurs rivalités en Afrique et organisé leurs colonies dans une vision étroitement nationale avec pour effet de priver de cohérence certains grands espaces ? Les Etats-tranches du golfe de Guinée en sont l'illustration. Depuis les Indépendances l'ascension irrésistible de l'Etat-nation — contre quoi les tentatives de fédéralisme se sont montrées impuissantes — a accentué les dynamiques séparantes, à la suite, entre autres, de l'éclatement des anciennes fédérations telles que l'A-OF ou l'A-EF. Aussi les transformations géographiques portent-elles partout la marque de politiques plus ou moins ouvertement nationalisantes, quand bien même celles-ci iraient à l'encontre d'une rationalité mesurée à l'aune de l'économie. Mais qui pourrait s'étonner que le territoire, porteur d'une symbolique puissante, le territoire emblématique — le sol sacré de la patrie — ne se résolve pas dans le rationnel ?

Tout aménagement de l'espace, spécialement à l'échelle de l'Etat, intègre dans son équation économie et politique, qu'il s'agisse d'équipements à finalité structurante ou d'investissements visant à assurer une moindre dépendance de la nation. Il va de soi que l'analyse géographique ne peut éluder ce débat, surtout lorsqu'elle s'applique à des pays qui posent comme priorité la construction de leur espace dans l'intention affirmée de promouvoir l'intégration nationale par le moyen de l'intégration territoriale.

Le cas du Gabon est à cet égard exemplaire. L'Indépendance y a été bien davantage vécue comme un rejet de la tutelle de Brazzaville que comme une libération de la domination métropolitaine. La République gabonaise a ainsi entrepris de marquer ses distances, physiquement, vis-à-vis de son voisin congolais par une politique de recentrage de son espace, de récupération de flux jadis périphériques au bénéfice de la capitale. Cet état d'esprit n'a pas été étranger à la décision de construire — grâce aux revenus du pétrole — le Transgabonais en infléchissant son tracé en direction du Haut-Ogooué. Ce qui est visé c'est l'appropriation complète des ressources du sol national, le chemin de fer devant permettre de capter le transport du manganèse de Moanda jusqu'ici exporté par Pointe Noire. Le Transgabonais est opérationnel entre Libreville et Franceville depuis la fin de l'année 1987, tandis que la construction en cours du port minéralier d'Owendo achèvera le grand œuvre du président Omar Bongo. On peut discuter de l'opportunité de ce type d'infrastructure qui a englouti une part substantielle des revenus pétroliers au détriment d'un autre modèle de développement, au détriment en particulier des équipements conditionnant les progrès de l'agriculture paysanne. Mais l'édification de la nation peut-

elle se faire sans identification à de grands projets ? Quoi qu'il en soit, le discours suscité par le chemin de fer — un discours où le mythe le dispute à l'analyse économique — est éloquent dans ses métaphores : le territoire devient corps vivant de la nation, irrigué d'un sang neuf par une artère vitale, ou support d'une architecture unifiante grâce à ce ciment de l'unité nationale. Tout cela va bien au-delà d'une simple réalisation de prestige : par les grands travaux l'Etat imprime son être dans l'espace et dans les esprits.

Les exemples ne manquent pas qui montrent que l'aménagement du territoire est inséparable d'une politique d'édification de la nation conduite par des Etats pressés d'affirmer leur présence physique afin de rendre organiques des éléments initialement disparates. J'évoquerai ici la question de la « voie nationale » au Zaïre — le concept et la conception remontant à la période coloniale — qui n'est pas sans quelque similitude avec celle du Transgabonais bien que l'échelle du pays et l'environnement géopolitique la rendent plus complexe. L'enclavement du Shaba a toujours posé problème, non seulement pour l'exportation des minerais, mais aussi pour son intégration dans l'Etat zaïrois. Actuellement deux voies assurent l'essentiel des acheminements régionaux, tant à l'entrée qu'à la sortie. La voie la plus courte, celle de Lobito, est en effet fermée depuis 1975, tandis que le dysfonctionnement du chemin de fer de Tanzanie et l'engorgement du port de Dar-es-Salaam rendent peu opérante la voie de l'est. Ne restent en fait que celle qu'on appelle pudiquement la « voie du sud » par où la moitié des minerais transite en direction des ports sud-africains de Durban et East London, et la « voie nationale », entièrement en territoire zaïrois, qui relie Lubumbashi à Matadi au prix de nombreuses ruptures de charge rail-eau. La dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud crée naturellement des contraintes politiques ; d'où l'intérêt de renforcer la voie nationale afin de s'en dégager. La vétusté des installations, leur capacité insuffisante, les carences enfin des services publics chargés de leur fonctionnement et de leur entretien ne permettent malheureusement pas au Zaïre d'en tirer tout le parti escompté. Les projets de modernisation, qui exigeraient des investissements très lourds, ne manquent pas mais leur réalisation — qui renforcerait le contrôle de Kinshasa sur une lointaine et vitale périphérie — dépend largement d'un contexte politique régional et international échappant à la maîtrise du Zaïre. Dans l'immédiat, celui-ci a construit la ligne électrique « Inga-Shaba » qui transporte le courant, sur plus de 1 800 km, du Bas-Zaïre vers la province du Shaba et les installations de la Gécamines : l'infrastructure, justifiée par la surcapacité des barrages d'Inga, n'est peut-être pas sans arrière-pensée géopolitique. Elle a en effet pour conséquence de réduire l'autonomie énergétique de l'ancien Katanga dont on n'a pas oublié les tentatives de sécession. Dans l'attente d'une éventuelle amélioration de la « voie nationale », la liaison électrique contribue au rassemblement du territoire.

Les deux cas brièvement présentés sont suffisamment explicites pour dispenser de plus amples commentaires. Est-il nécessaire de dire que l'action de l'Etat s'exerce en bien d'autres domaines ? Je rappellerai simplement ceci : étant donné que la bourgeoisie nationale est encore à un stade élémentaire de développement, c'est l'Etat qui représente, aux côtés des investisseurs étrangers, le principal entrepreneur. Il dispose ainsi de moyens, proportionnés à ses ressources, d'agir dans différents secteurs économiques, mais ce faisant, et de façon sans doute inéluctable, la politique avec toutes ses contradictions prévaut souvent sur la rationalité économique.

L'Etat encadreur

L'Etat africain contemporain, on le sait, n'est pas l'aboutissement de l'évolution interne des formations sociales autochtones. Les méthodes d'encadrement, transposées ou inspirées des modèles européens, ont précédé dans leur application

les transformations socio-économiques qui en d'autres lieux et d'autres temps avaient accompagné la naissance du mode étatique d'organisation des sociétés. De ces processus initiés par la colonisation l'espace porte aujourd'hui des marques profondes : la géographie a été remodelée par l'Etat encadreur.

La politique de soumission et de contrôle des colonisés s'est précocement traduite par une redistribution des populations que l'administration s'efforça de rendre accessibles, en justifiant, ultérieurement, les regroupements par les nécessités de l'encadrement sanitaire, scolaire, agricole. Les déménagements ont été inversement proportionnels aux densités : les espaces plus ou moins vides des régions forestières, ceux où l'atomisation et la dispersion de petits groupes humains entravaient l'action administrative, ont connu les bouleversements les plus considérables. Le Gabon illustre parfaitement la mutation d'un espace grossièrement maillé en un espace linéaire, résultat d'opérations successives de regroupement sur quelques axes routiers. Mais on retrouve les mêmes processus dans toutes les régions de faible charge humaine du Sud-Cameroun, de RCA, du Congo, du Zaïre, etc. Il est à noter que le statut d'indépendance n'a modifié cette politique en aucune manière : le groupement en grands villages distribués sur un nombre limité d'axes de circulation constitue une des finalités déclarées de l'aménagement du territoire. Un réseau simplifié, voire squelettique, se substitue à des formes lâches et diffuses d'occupation de l'espace.

Parallèlement à ces transferts de lieux, le pouvoir administratif a entrepris d'encadrer, au sens le plus littéral du terme, en découpant l'espace en autant de circonscriptions hiérarchisées qu'il semblait nécessaire pour localiser précisément les hommes, les attacher à des entités territoriales bien définies afin de les mieux situer pour les mieux contrôler. Par suite, la situation par rapport aux lieux s'est peu à peu superposée à l'ancienne situation généalogique jusqu'à s'y substituer partiellement. L'histoire complexe de la circonscription de l'espace, l'énorme travail qui paraît parfois relever d'attitudes maniaques ou surréalistes, ont abouti à un enfermement théorique des hommes dans des unités administratives que les progrès de la cartographie permirent de raffiner. Tout cela aux fins d'homogénéiser un territoire perçu comme un agrégat informel de micro-particularismes. La multiplicité des textes consacrés au partage de l'espace, à la définition de limites, témoigne d'un furieux labeur dont les résultats furent maintes fois remis sur le métier et dont les principes furent souvent hésitants : quelle place accorder aux faits ethniques, aux densités, aux configurations naturelles, aux polarisations ? L'invention de régions et de leurs subdivisions — peu importe leurs appellations qui furent changeantes — dépasse en réalité, et de beaucoup, l'organigramme abstrait : elle a fini par créer des sentiments d'appartenance lorsqu'à la contrainte d'être là fit place l'identification territoriale. Mais surtout elle est allée de pair avec la mise en place d'un réseau de chefs-lieux, mise en lieux qui a inauguré la dynamique aujourd'hui dominante de l'urbanisation.

Les villes d'Afrique centrale en effet, exception faite de quelques centres miniers, sont nées de l'Etat. Lieux centraux d'où s'exerce le pouvoir, lieux fixes durablement ancrés par leur matière dans une étendue antérieurement invertébrée, elles ont largement contribué à résorber la fluidité caractéristique des espaces forestiers autochtones. D'abord redoutées parce qu'elles arbitraient les outils de la domination, elles furent recherchées pour les services qui s'y concentrèrent et représentèrent — par l'école en particulier — la voie d'accès à la modernité. Lieux de ruptures, elles sont apparues comme le séjour obligé pour participer au progrès, à un mode de vie et de consommation désirable. Que les taux d'urbanisation se situent désormais autour de 40-50 % représente un fait géographique majeur. En brûlant les étapes de la croissance, les villes, principalement les grandes agglomérations-capitales, les villes, filles de l'Etat, échappent dans une mesure plus ou moins grande à son contrôle. Elles en restent toutefois tributaires : leur fonctionnement serait incompréhensible si on ne prenait en considération les multiples canaux de redistribution de la rente étatique. Les intrants de l'économie urbaine transitent pour une part notable par les instances de l'Etat suivant des voies visibles ou invisibles. On ne doit pas perdre de vue que l'Indépendance a donné une vigoureuse impulsion à l'effet bureaucratique :

il n'est un mystère pour personne que la production foncière et immobilière entretient des liens étroits avec des systèmes politico-administratifs considérablement gonflés depuis le début des années soixante. La rente de l'Etat, quelle qu'en soit l'origine, se convertit dans une proportion non négligeable en rente foncière. Le processus aboutit sans aucun doute à stériliser une part des richesses nationales ou à les dilapider en dépenses ostentatoires ; cependant les circuits de la rente finissent par produire une accumulation relative de capitaux mobilisables qui commencent à s'investir dans des secteurs productifs. Toute la question, déterminante pour l'avenir, est de savoir quelle sera la capacité d'une bourgeoisie d'origine bureaucratique à se transformer en une bourgeoisie d'affaires.

Autre interrogation : ces villes accumulatrices, principales bénéficiaires des redistributions du revenu national — ce qui n'exclut pas, loin s'en faut, la pauvreté urbaine — sont-elles en mesure d'encadrer les campagnes, de stimuler leurs activités ? Force est de constater qu'à l'heure actuelle le monde rural reste dans la plupart des cas exclu du progrès. Les discours répétés, tant au Gabon qu'au Congo ou au Zaïre, proclamant l'agriculture « priorité des priorités », n'ont guère dépassé le stade de l'incantation et ne peuvent masquer l'échec de l'Etat en matière de développement rural. Son incapacité, trop de fois constatée, ne serait-ce qu'à entretenir un réseau de transport indispensable à la commercialisation des produits agricoles, prive nombre de villages d'une ouverture sur l'économie de marché. Les carences des pouvoirs publics, lesquels ne sont pas une abstraction mais une collection d'acteurs, ne tiennent-elles pas à ce que la préoccupation première de ceux-ci consiste à imiter le mode de vie des expatriés ? La crise rurale serait ainsi le revers d'un système dans lequel l'Etat, défaillant dans son entreprise d'encadrement des espaces voués à l'agriculture, tend à se replier sur lui-même dans l'univers des villes.

L'Etat mental

Les manifestations physiques de l'Etat, concrétisées par l'appropriation matérielle du territoire et ses transformations, n'en épuisent pas la réalité. L'espace de l'Etat, à l'instar de tout autre type d'espace, est aussi un espace mental, porteur de représentations, d'un lot d'images, d'une charge symbolique que les circonstances peuvent rendre plus ou moins émotionnelle. Or dans les régions d'Afrique noire où les Etats ont été créés de toutes pièces et sans référence à des antécédents qui leur confèreraient une légitimation, le territoire revêt une importance capitale car à défaut de profondeur historique c'est de lui que l'Etat tire sa légitimité. L'acte fondateur renvoie non pas à des héros, mais au moment où l'établissement de frontières individualisa un espace qui par la suite devint support de la nation. L'identification à cet espace s'effectue par le truchement du nom qui lui fut donné — et que certains chefs d'Etat changèrent pour se démarquer de l'épisode colonial et donner une force nouvelle au territoire national par cette naissance, ou re-naissance verbale. Les Etats ont été circonscrits et dits bien avant que leurs ressortissants n'eussent conscience d'être associés, aléatoirement, à une communauté de destin. Et pourtant, l'enfermeur graphique abstrait des origines allait ébaucher des solidarités territoriales à des échelles qu'on n'aurait pu imaginer auparavant. Le territoire auquel la soumission à un pouvoir unique et la durée ont donné consistance a été lieu d'une fusion dès lors qu'il devint réalité mentale.

Que la cohabitation contrainte ait créé des tensions, qu'il y ait eu, en particulier dans les grands espaces tels que le Zaïre ou le Nigéria, des déchirements sanglants dans la période post-indépendance ne saurait surprendre. Cependant, mais sans que cela puisse préjuger d'un avenir qui laisse toujours ouverte la possibilité de recompositions territoriales, on doit constater que les Etats ont maintenu leur configuration. Certains penseront que l'acceptation des frontières, aussi aberrantes puissent-elles paraître, vaut mieux qu'une remise en cause aventureuse de l'héritage colonial ;

d'autres verront dans la préservation du *statu quo* la main des grandes puissances soupçonnées de balkaniser le continent ou de ne chercher qu'à protéger leurs intérêts et à perpétuer une domination sous des formes nouvelles. Mais qu'on abandonne le point de vue de Sirius pour celui des Etats eux-mêmes et l'on se rendra compte que la revendication du territoire légué par la colonisation est bien réelle (les contentieux frontaliers renvoient d'ailleurs à des imprécisions ou des incohérences dans les textes coloniaux mais ne remettent nullement en question le principe de la frontière). Nul doute que l'idée de l'Etat-nation identifiée à un espace précisément délimité est désormais ancrée dans les esprits. Dans son élaboration le contenant a primé sur le contenu de sorte que le territoire peut être considéré comme le véritable garant de l'Etat, surtout lorsque les principes d'administration doivent composer avec des pratiques — patrimonialisme, solidarités ethniques, clientélisme — qui en biaisent le fonctionnement. La cohésion de l'Etat tient sûrement, en dernier ressort, au territoire lui-même, à sa réalité tangible et aux idées qui s'y rapportent. On comprend toute l'importance que revêt le discours qui l'exalte, celle aussi des diverses procédures de représentation, depuis la carte qui en fixe les contours jusqu'aux emblèmes du drapeau ou de l'hymne national : la force des mots et des images ne saurait être sous-estimée lorsqu'elle s'applique à entraîner l'adhésion à l'Etat-nation.

Vers l'Etat-monde ?

Peu de temps — quelques générations seulement — s'est écoulé depuis le partage de l'Afrique noire et l'implantation de l'Etat moderne. Trop peu de temps pour que celui-ci ait pu s'affirmer dans sa plénitude si bien que sa consistance peut sembler incertaine si ce n'est illusoire. Assurément le quotidien se déroule en bien des lieux dans une apparente indifférence à l'Etat, conformément aux anciens systèmes socio-spatiaux. On pense immédiatement à la distance que la société civile entretient avec les instances étatiques. Mais pas plus ici qu'ailleurs la distance ne peut abolir la pénétration de ces dernières : l'observation attentive montre qu'elles sont présentes et altèrent, plus ou moins profondément, les modes hérités de relation à l'espace, au temps, et par voie de conséquence aux autres. L'espace de l'Etat, construit sur des lignes, des limites, des plages circonscrites, des rigidités, et associé à un temps rigoureux, tend à résorber la fluidité d'espaces faits de centres et de confins, de marges, de gradients, vécus dans une durée sans césure franche.

Une hypothèse est ici sous-jacente, à savoir que l'interprétation de l'étendue et de la durée par la civilisation occidentale a conduit à l'élaboration d'un espace-temps co-extensif à l'Etat. Si elle s'avère fondée, il en résulte que l'assimilation des canons qui régissent ce type d'espace et de temps est une condition nécessaire à la réalisation de l'Etat. J'ajouterai que la progressive construction de celui-ci est allée de pair avec le progrès des techniques : une mathématique de l'espace et du temps soutenue par des étalons universels — invention primordiale de la pensée scientifique — y présida. Les catégories spatio-temporelles associées à l'invention de l'Etat ne seraient-elles pas le fruit d'une science à vocation universelle ? Auquel cas le mouvement vers un Etat-monde peut être raisonnablement considéré comme étant irréversible, même si des forces irrationnelles, des mysticismes activistes en retardent l'avènement. Il ne s'agit pas là de rêverie futuriste, et s'il est vrai que la vie dans un village de la forêt africaine semble en effet bien éloignée de la planète-Etat, il est non moins vrai que la perception des phénomènes dans leur immédiateté risque de fermer la compréhension sur une vision passéiste quand on ne la situe pas dans une perspective d'évolution.

Cette évolution a aujourd'hui pour nom développement. Ce que le mot recouvre, par-delà les divergences d'interprétation, renvoie d'une façon ou d'une autre à la dynamique de l'Etat. Il n'est plus guère d'études, qu'elles concernent des opéra-

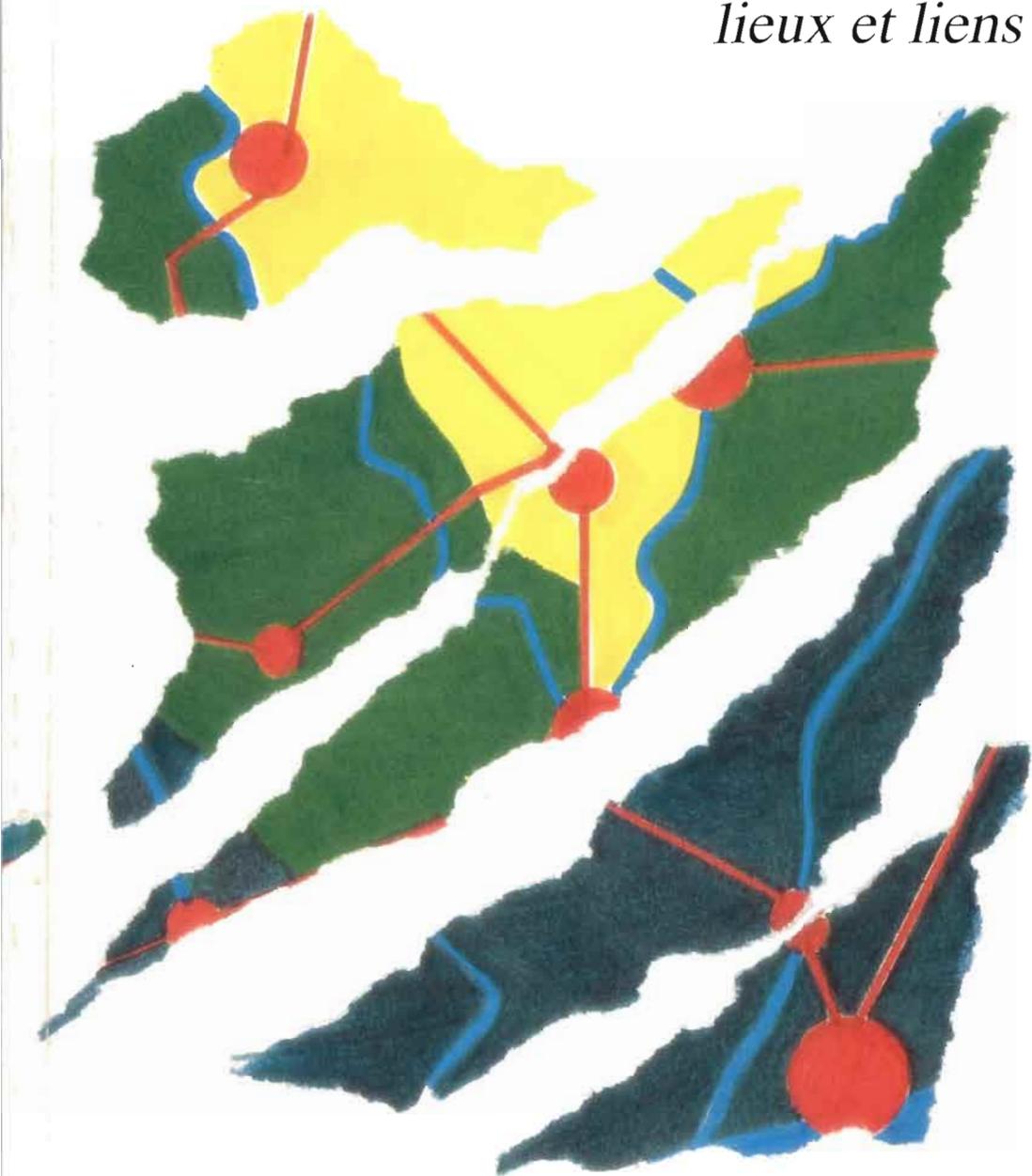
tions ponctuelles ou la transformation globale de l'espace et de la société, qui n'intègrent le paramètre étatique dans leurs analyses. On dispose maintenant d'un recul suffisant pour affirmer que le développement est subordonné aux capacités organisationnelles de l'Etat — lesquelles incluent infrastructures territoriales et superstructures idéologiques. Cela se résume en une formule lapidaire : pas de développement sans Etat.

Aucune entité territoriale — on peut pour un temps encore excepter quelques situations archaïques représentées par exemple par les Pygmées — ne fonctionne isolément, à l'écart des processus d'un développement qui n'est qu'une composante de l'économie-monde — et la traduction d'une universalisation des systèmes d'encadrement de l'Etat-monde. Les changements de statut de l'espace en témoignent : la terre est un nouvel enjeu. Les lois foncières, les lois relatives au domaine national, au domaine public et privé de l'Etat, l'ensemble de l'arsenal juridique destiné à codifier les droits sur le sol attestent de la propagation lente mais sûre du modèle initié par l'Europe. La terre, dès l'instant où elle est parcellisée, saisie dans une géométrie rigoureuse, bornée, transcrite sur un registre cadastral, induit des pratiques en rupture avec la tradition. Ici c'est la formation de la rente foncière urbaine, là celle de l'individualisme agraire, l'une et l'autre participant de la mutation des rapports sociaux, de la naissance de classes. Il est peu probable que le développement puisse en faire l'économie ; les tentatives d'application d'un autre modèle, dans la nébuleuse idéologique d'un socialisme africain par exemple, n'ont d'ailleurs pas été concluantes. Qu'on cherche à réduire les effets jugés pervers du développement ne doit pas conduire à l'utopie qui consiste à croire que celui-ci pourrait s'effectuer sans changements radicaux dans les systèmes socio-spatiaux. La mobilisation de surplus, l'accumulation de capital sans lesquelles le développement est vide de sens supposent l'instauration de nouveaux rapports à l'espace, à l'échelle de l'individu comme à celle de la collectivité. Les anciennes solidarités, généralement associées à des droits communautaires sur la terre, correspondaient à des situations de large autonomie à l'échelle de terroirs villageois ou de micro-territoires. Elles n'ont plus même signification avec l'ouverture sur l'économie de marché et les élargissements d'échelles consécutifs à l'aménagement du territoire national. Qu'on regrette la destruction d'un ordre ancien qu'un sentiment nostalgique a tendance à embellir au fur et à mesure qu'il s'éloigne n'arrêtera pas l'évolution : le développement s'enracine dans la mondialisation d'une culture marquée par une conception et une organisation de l'espace dont l'Etat est l'aboutissement.

Ces analyses ne contredisent pas celles qui soulignent les dysfonctionnements de l'Etat africain, les médiocres performances d'une administration dont les agents n'ont pas véritablement assimilé la notion de service public, l'existence de pratiques qui le subvertissent ou de pans de la société demeurant en marge de sa légalité. Il est certain que le fonctionnement des rouages administratifs est souvent chaotique et que les pannes qui entravent le développement économique tiennent pour une bonne part à leurs déficiences. Ce sont là les conséquences de la désynchronisation qui présida à la genèse des Etats : les cadres, les formes, en un mot le contenant, ont été mis en place avant que le contenu — les populations autochtones — ait pu accéder aux moyens de maîtriser un outil pensé et initialement contrôlé par des protagonistes étrangers. L'Etat africain fonctionne d'ailleurs encore souvent comme un relais par le canal duquel s'exercent des dominations extérieures. Cela étant il mobilise des forces de changements qui vont dans le sens d'une conformité croissante avec le modèle dont il est issu. Les espaces de l'Etat, depuis la parcelle jusqu'au territoire national, dans leur réalité physique ou leur signification symbolique, propulsent les hommes vers une modernité qui tend à uniformiser les comportements — et repousse les identités culturelles dans ces registres plus secrets que n'affecte pas l'universalisation de l'espace et du temps.

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières